SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Comité de concertation de base CCB ECO 1

Procès-verbal de la réunion du 8 juin 2018

1. Ordre du jour

- 1. Déménagement au sein de E4
- 2. Divers

2. Présents

Président

J.M. Delporte, Président du Comité de direction

Pour l'Autorité

- D. Vervenne, directeur Personnel et Organisation
- R. Massant, directeur Budget et Contrôle de la gestion
- R. Schrooten, directeur général Analyses économiques et Economie internationale
- E. Zadunayski, attaché, représente J. Steenbergen, Président de l'ABC

Techniciens

- G. Pletinck, expert administratif Service Budget et Contrôle de gestion
- S. Pattyn, attaché, DG Analyses économiques et Economie internationale
- P. Hulin, conseiller en prévention, SIPPT, Bureau du Président
- P. Vanderbecq, conseiller général, Bureau du Président
- E. Moors, conseiller général, Bureau du Président

Pour les organisations syndicales

- F. Renard, CGSP AMIO
- G. Delhaye, CGSP-AMIO
- B. Eeman, SLFP
- F. Devleeschouwer, SLFP
- E. Baudhuin, SLFP
- C. Ferdinand, CSC Services publics
- R. Dumoulin, CSC Services publics
- V. Van Troyen, CSC Services publics

Secrétaire

C. Denis, conseillère, Service d'encadrement Personnel et Organisation

Excusés

- R. Liekens, conseiller service facilitaire, Service Budget et Contrôle de gestion
- G. Dekoster, CGSP-AMIO
- J.M. Delfosse, CSC Services publics
- M. De Vos, SLFP

1. Déménagement au sein de E4

Avant de donner la parole à la CSC Services publics qui a demandé la tenue de cette réunion, le président demande aux organisations syndicales de tenir compte des informations qu'il a communiquées lors du comité intermédiaire de concertation de ce même jour (voir point Divers « occupation des bâtiments »). Il précise par ailleurs que l'occupation de l'Atrium par le SPF Economie vient d'être prolongée jusqu'en 2028.

M. Dumoulin demande si M. Hulin a pu examiner les arguments formulés par les organisations syndicales lors du CCB 1 du 3 mai 2018 et s'il pourra les faire valoir. M. Hulin répond qu'un plan de déménagement n'est que le reflet d'une situation virtuelle. Ce n'est qu'à l'issue de ce déménagement qu'on pourra vérifier si les prescription réglementaires sont respectées.

A la demande de M. Dumoulin, M. Hulin précise que les recommandations confidentielles d'Empreva concernant certains agents atteints d'un handicap ont été suivies par E4.

- M. Dumoulin signale que les organisations syndicales ont tout mis en œuvre pour donner dans le mois un avis motivé sur le déménagement de E4 (voir document envoyé le 6 juin 2018 par M. Brasseur).
- M. Renard insiste particulièrement sur l'inégalité de traitement dans l'allocation des superficies. D'où la demande que l'autorité transmette le nombre de m² par agent, avant et après déménagement.
- M. Massant répond qu'il n'a pas le personnel nécessaire pour procéder à cet exercice. De toute façon, il y a plusieurs manières différentes de calculer ces m² (avec ou sans le dispositif de chauffage, avec ou sans les salles de réunions, etc.)., ce qui peut donner lieu à des discussions infinies. L'important est de respecter la législation sur le bien-être au travail, et M. Massant estime que le SPF l'a toujours fait dans le cadre de déménagements.
- M. Ferdinand demande de communiquer les critères objectifs arrêtés par le comité de direction il y a quelques temps. Le président répond qu'ils sont au nombre de trois :
- priorité à l'Atrium pour les collaborateurs du SPF lui-même ;
- regroupement des services par étage ;
- moins d'espace pour les télétravailleurs.

Il précise que ces principes demeurent valables, mais qu'ils doivent être adaptés à la réalité.

M. Dumoulin demande d'annexer au procès-verbal la note du 6 juin 2018 « CCB 1 – Observations et demandes syndicales » qui peut être considérée comme l'avis motivé du front commun syndical. Celui-ci souhaite qu'à l'occasion du déménagement de E4, les observations et recommandations formulées ces derniers mois par les syndicats soient prises en compte.

2. Divers

- fonctionnement du CCB 1 : M. Dumoulin demande que, comme le CCB 2, le CCB 1 se réunisse de manière régulière (au moins trois fois par an) et programmée. Pour décharger un peu le CCB 2, il suggère de mettre sous le champ d'application du CCB 1 une partie des bâtiments extérieurs, qui sont pour le moment de la compétence du CCB 2.
- recommandations syndicales suite aux visites de l'Atrium (janvier et mars 2018): M. Ferdinand rappelle que ces visites (étages 5-6-7-8-9) ont mis en lumière des problèmes réels de bien-être, qui ont été consignés par écrit par les syndicats. Toutefois, à l'exception du 9ème étage, aucune suite n'a été donnée aux recommandations formulées pour remédier à ces problèmes (voir annexe au PV du CCB 1 du 3 mai 2018).
- M. Massant réagit point par point aux 10 recommandations :
- 1) portes coupe-feu : c'est avant tout la responsabilité des agents de ne pas bloquer ces portes. S2 les débloque régulièrement, mais elles sont aussitôt rebloquées par les agents.
- appareils non conformes : c'est également de la responsabilité des agents. Toutefois
 procédera à l'enlèvement de ces appareils.
- 4) accès gratuit au café : c'est chose faite.
- 5) analyse du système de chauffage : cela se fait dans le cadre d'Emas.
- 6) adaptation des locaux en fonction du Code du bien-être au travail : ce Code est respecté.
- 7) analyse de l'occupation des locaux en superficie par agent : le SIPPT le fera, en tenant compte des équivalents temps plein corrigés.
- 8) comparaison de l'occupation des locaux avec les critères objectifs du SIPPT : M. Massant réfère au plan de prévention
- 9) analyse des risques des projets de déménagement : ces analyses se font.
- 10) prise en compte de l'avis des chefs de service lors d'un déménagement : M. Schrooten a dit l'avoir fait pour E4.
- M. Hulin précise qu'une note de service sera prochainement diffusée, rappelant aux collaborateurs leurs responsabilités en matière de bien-être au travail, en particulier la sécurité. M. Dumoulin s'en réjouit, et demande d'insister également sur la responsabilité de la ligne hiérarchique.

Le président remercie les membres de leur présence et clôture la réunion.

Claire DENIS conseillère

secrétaire

Annexe: 1

Jean-Mare DELPORTE Président du Comité de direction

Président du CCB 1

CCB1 - Observations et demandes syndicales

Les syndicats déplorent une évolution négative de l'état de bien-être et de sécurité des agents du SPF Economie qui travaillent au bâtiment City Atrium, sis 50 rue du Progrès à 1210 Bruxelles.

Deux visites syndicales ont permis de quantifier cette évolution et d'en faire rapport en CCB1, en janvier et mai 2018¹, date à laquelle la première concertation syndicale s'est effectuée au sujet du plan de déménagement des services de la DG E4. Dans la foulée de ces deux visites, des recommandations syndicales ont été proposées à l'employeur qui, globalement, ne les a pas suivies.

Observations syndicales

Lors des deux visites des locaux à l'invitation du SIPPT, les syndicats ont constaté que :

- des inégalités de traitement dans l'allocation des m² par agent et l'accès à la lumière naturelle aux étages 5, 6, 7, 8 et 9;
- des risques quelquefois très préoccupants pour la sécurité des agents (armoires hautes surtout chez E3), risques incendies non considérés (surtout E3 et E4);
- une détérioration du bien-être des agents en grande partie due au manque de place.

Demandes syndicales

- Les syndicats demandent que l'autorité transmette au CCB1 les m²/agent dans la situation actuelle (avant déménagement) et dans la situation future (après déménagement). De la sorte, les syndicats disposeront de données objectives sur les inégalités de traitement dans l'allocation des m²/agent et sur les écarts avant/après déménagement.
- Les syndicats demandent une égalité de traitement entre les différents services et entre agents. Quand il est question de se « resserrer », cela doit s'appliquer à tout le monde.
- Les syndicats demandent que les problèmes de bien-être et de sécurité rencontrés lors des deux visites mentionnées ci-avant soient effectivement résolus avant tout déménagement. (On remet les choses en ordre dans le respect des règles). Les syndicats réitèrent ici leurs 10 recommandations actualisées au terme des deux visites de janvier et mars 2018.

Le Front commun syndical.

¹ Une première visite a eu lieu le 4.01.2018 (étages 5, 6 et 9), soit un peu avant le CCB1 du 10.01.2018 réuni à la demande des syndicats. Une seconde visite a eu lieu le 28.03.2018 (étages 5,7 et 8), soit avant la demande des syndicats de convoquer une deuxième réunion du CCB1 qui s'est tenue le 3.05.2018.